



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 58732

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les règles que doivent respecter les collectivités locales lorsqu'elles souhaitent confier des concessions d'aménagement à des opérateurs publics ou privés. Dans sa réponse à une précédente question écrite sur ce sujet, il lui avait été indiqué que le Gouvernement préparait un projet de décret pour adapter le droit interne à l'évolution jurisprudentielle communautaire. Il souhaite connaître l'état de préparation de ce décret.

Texte de la réponse

Le décret n° 2009-889 du 22 juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement est paru au Journal officiel du 24 juillet 2009.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58732

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8918

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1386